



LA CADES CHOISIT L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS COMME AUTORITE COMPETENTE POUR LE SUIVI DE SES INFORMATIONS PERIODIQUES ET REGLEMENTEES

Conformément à la nouvelle directive européenne transparence qui prévoit des dispositions quant au choix de l'autorité compétente, la CADES a choisi l'Autorité des Marchés Financiers comme autorité chargée du suivi de ses informations périodiques et réglementées.

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr.

**CADES
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR**



Patrice Ract Madoux
Président du Conseil d'Administration
01 55 78 58 03
patrice.ract-madoux@cades.fr